



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

Séance du 09/12/2022 – 20h00

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 8

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation

01/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie à vingt heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean FAURE.

Étaient présents (8) : MME Mélanie BACQ, M. Daniel BOUTELIER, M. Cédric DERET, M. Jacques DOMAS, M. Jean FAURE, MME Amélie GALET, MME Joselyne GILLERON, M. Louis LEBRIEZ,

Étaient excusés (6) : M. Benoit CARION, M. Hubert CARPENTIER, MME Marie GUILLAUMON, MME Nathalie LODATO, M. Philippe PIERART, MME Catherine WITASSE

Absents (1) : Mme Brigitte DECAUX

Avaient donné pouvoir (6) : M. Benoit CARION donne pouvoir à M. Louis LEBRIEZ / M. Hubert CARPENTIER donne pouvoir à MME Amélie GALET / MME Marie GUILLAUMON donne pouvoir à M. Cédric DERET / MME Nathalie LODATO donne pouvoir à M. Daniel BOUTELIER / M. Philippe PIERART donne pouvoir à M. Jean FAURE / MME Catherine WITASSE donne pouvoir à MME Mélanie BACQ

Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal

M. LEBRIEZ Louis est nommé Secrétaire de Séance

Numéro interne de l'acte : **DCM 2022/8/9**

Thème : finances / Tarifs communaux

OBJET : ENCARTS PUBLICITAIRE AU SEIN DU BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la confection du bulletin municipal 2022 est en cours et qu'afin d'atténuer le coût pour la commune, il propose aux entreprises, artisans et commerçants de Vendegies-sur-Ecaillon d'intégrer un ou plusieurs encarts publicitaires moyennant le tarif de 20 € par encart d'un quart d'une page format A4 (soit format A6 : 10,5 x 14,8 cm).

L'emplacement précis de ces encarts sera défini en fonction de la mise en page globale et de la place disponible. L'objectif étant, outre d'alléger la dépense pour la commune, de proposer à un bas prix, une mise en lumière des activités et entrepreneuriats en cours sur la commune.

Il est noté qu'en fin de livret, une liste des entreprises avec leurs coordonnées sera proposée, qu'elles aient souhaité ou non un ou plusieurs encarts au sein du bulletin municipal.

Les recettes seront perçues sous forme de titres émis aux entreprises participantes et imputées à l'article 7088 du budget principal communal.

Le Conseil est invité à en discuter et se prononcer sur le tarif de 20 € par encart d'un quart de page format A4 et d'accepter l'imputation des recettes au budget communal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil passe au vote.

Vote pour à la majorité (Contre : 0 / Abstention : 2 / Pour : 12)

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Vendegies sur Ecaillon
Le Maire,
Jean FAURE

